



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20890
9 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DE LA REPRESENTANTE SUPPLEANTE DE LA COLOMBIE AU
CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 18 septembre 1989 par le Ministre des relations extérieures de la Colombie, attestant que Mme Juanita Castaño a été nommée représentante suppléante de la Colombie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
